

Paris, le 7 juillet 2021

## **Vivendi : la communication financière du début des années 2000 confirmée par le Tribunal de Commerce de Paris**

Vivendi se félicite de plusieurs jugements rendus aujourd'hui par le Tribunal de Commerce de Paris. Celui-ci a débouté plusieurs investisseurs institutionnels exclus d'une *class action* américaine de l'intégralité de leurs demandes de réparation financière au titre de la communication financière prétendument inexacte de l'ancienne Direction de Vivendi entre 2000 et 2002.

Ces décisions sont cohérentes avec celles déjà rendues en France sur cette question et sur des faits remontant à une vingtaine d'années.

### ***A propos de Vivendi***

*Depuis 2014, Vivendi construit un leader mondial dans les médias, les contenus et la communication. Le Groupe détient des actifs de premier plan et fortement complémentaires dans la musique (Universal Music Group), la télévision et le cinéma (Groupe Canal+), la communication (Havas Group), l'édition (Editis), la presse magazine (Prisma Media), les jeux vidéo (Gameloft), le spectacle vivant et la billetterie (Vivendi Village). Le Groupe possède également une plateforme digitale mondiale de distribution de contenus (Dailymotion). Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe industriel intégré créant ainsi davantage de valeur. Engagé en matière environnementale, Vivendi a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone dès 2025. Par ailleurs, il contribue à construire des sociétés plus ouvertes, inclusives et responsables en soutenant une création plurielle et inventive, en favorisant un accès plus large à la culture, à l'éducation et à ses métiers, et en renforçant la sensibilisation aux enjeux et opportunités du XXI<sup>e</sup> siècle. [www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)*